

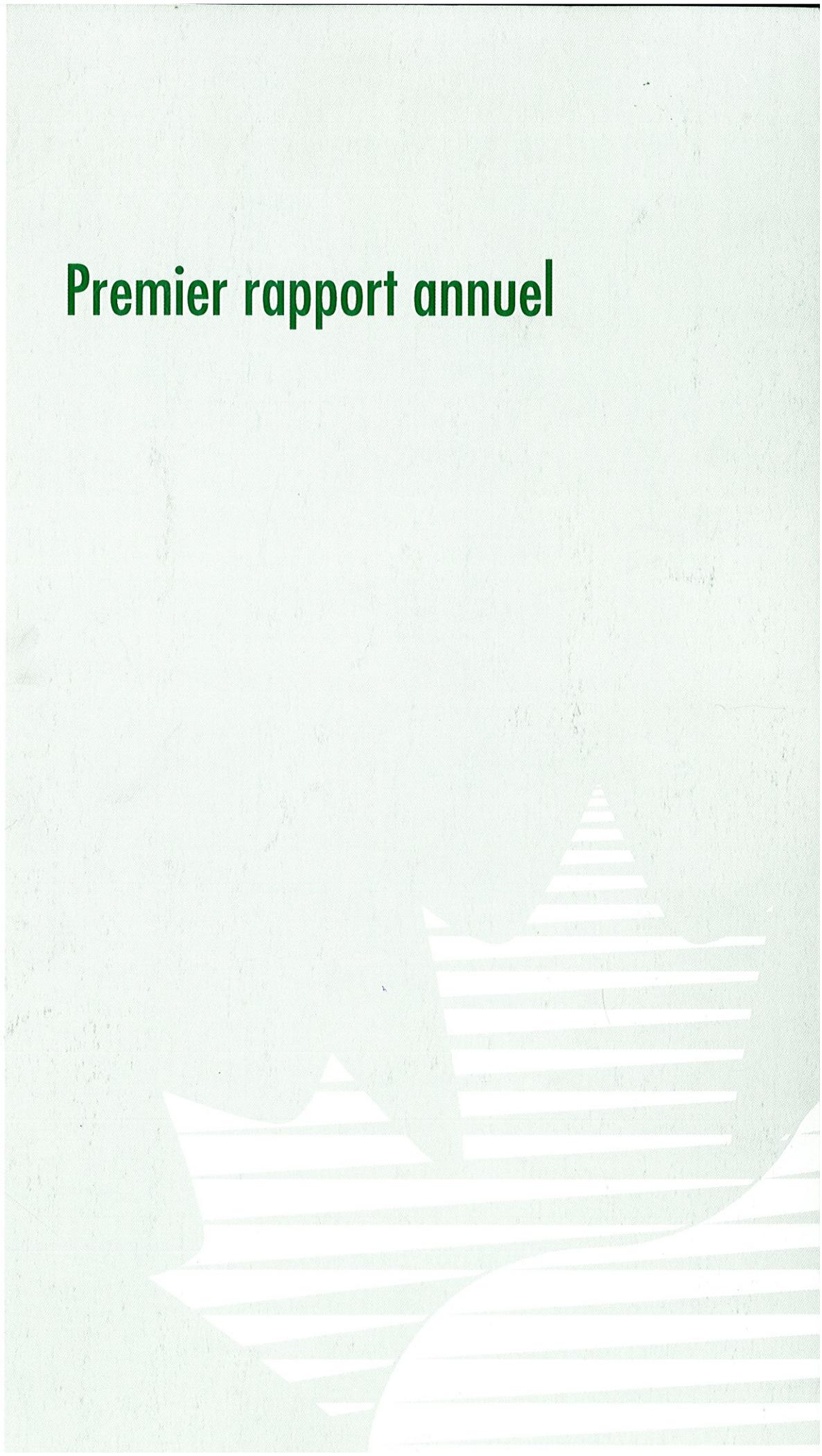


CANADIAN
RACE RELATIONS
FOUNDATION

FONDATION
CANADIENNE DES
RELATIONS RACIALES

Premier rapport annuel

Pour la période se
terminant le 31 mars 1998



4900 rue Yonge, bureau 1305
Willowdale (Ontario) M2N 6A4



CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Canada^{ca}

Table des matières

Dédicace	2
Mission	3
Vision	3
Message du président	4
Message de la directrice générale	6
Message du Premier ministre du Canada	7
Conseil d'administration	8
Historique	9
Profil de la Fondation	10
Structure organisationnelle	11
Revue de l'année	13
Approche de la Fondation	15
Programmes	16
Rapport des vérificateurs	22
États financiers	23
Notes afférentes aux états financiers	28



L'honorable Lincoln M. Alexander, président de la Fondation canadienne des relations raciales, en compagnie de l'honorable Hedy Fry, Secrétaire d'État pour le Multiculturalisme et de M. Tak Ariga vice-président du chapitre de Toronto de l'Association nationale des Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise, tenant une plaque commémorant le travail de cette dernière.

Dédicace

Pour souligner le 10^e anniversaire de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise, la Fondation canadienne des relations raciales dédie ce premier rapport annuel à l'Association nationale des Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise en hommage à la lutte inlassable qu'elle a menée pour promouvoir la justice sociale et la démocratie au Canada.

Mission

La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR ou Fondation) a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence pouvant contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.



CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION	FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES
------------------------------------------	---------------------------------------------------

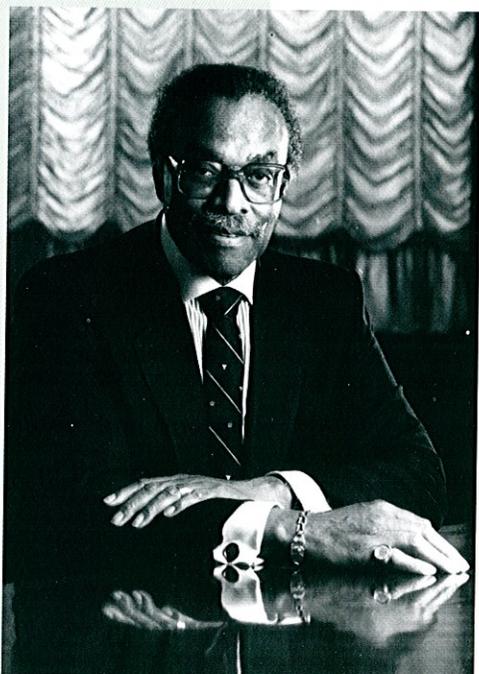
Vision

Nous avons pour objectif de contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse, qui admet les manifestations racistes de son passé, reconnaît la présence du racisme aujourd'hui, et s'engage collectivement à bâtir un avenir juste et équitable pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Nous poursuivrons cet objectif :

- en formant des partenariats stratégiques dans le domaine de la lutte contre le racisme;
- en sensibilisant davantage le public au problème du racisme;
- en appuyant la cause des groupes victimes de racisme, notamment par la diffusion d'une information fiable et convaincante;
- en nous exprimant ouvertement, sans équivoque et sans crainte des controverses;
- en fournissant aux dirigeants et dirigeantes des secteurs public et privé de l'information sur les lois, les politiques et les programmes; et,
- en reconnaissant les initiatives visant à éliminer le racisme et à promouvoir l'harmonie raciale au Canada.

Message du président



Lorsque le Premier ministre Jean Chrétien m'a fait part de sa décision de me nommer président de la Fondation canadienne des relations raciales, bien des pensées m'ont traversé l'esprit. J'entrevois notamment la possibilité de faire valoir que les relations raciales harmonieuses sont dans l'intérêt de tous et chacun, d'un bout à l'autre du Canada. En outre, ce poste me permettrait d'affermir ma conviction que la majorité des Canadiens et Canadiennes sont foncièrement bons.

Nous voulons apprendre les uns des autres. Nous voulons nous donner toutes les chances possibles de réussir. Nous voulons éliminer les barrières de la peur et de l'incompréhension qui nous empêchent de cheminer ensemble. Nous n'acceptons pas que des éléments comme la couleur de la peau ou la culture soient la cause de tensions

à l'école, de problèmes dans le milieu de travail ou de violence dans notre voisinage. Nous n'acceptons pas que le venin du racisme empoisonne l'esprit de nos jeunes Canadiens et Canadiennes ou influence leurs actions. Nous n'acceptons pas, non plus, que des personnes de grand talent demeurent dans l'ombre parce qu'elles sont victimes de discrimination raciale.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par cette déclaration, la communauté internationale a pris la décision de dénoncer l'injustice et l'inégalité. Mes collègues du conseil d'administration de la Fondation et moi avons pris la décision de défendre les droits des Canadiens et Canadiennes et d'exprimer notre engagement à « faire du Canada un pays meilleur ». Depuis que je suis entré en fonction, j'ai fait des discours et des conférences devant un grand nombre d'associations à travers le pays. J'ai également accordé plusieurs entrevues aux médias pour renseigner le public sur la FCCR.

Bien qu'il ait encore des progrès à faire, le Canada a fait beaucoup de chemin au cours des cinquante dernières années dans ce domaine. Et ce, grâce à la lutte acharnée et courageuse de personnes et d'associations qui n'ont cessé de conscientiser le public à la nature et à l'étendue de la discrimination raciale. Une grande victoire contre le racisme a été obtenue en septembre 1988 avec la signature de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise par laquelle le Canada reconnaissait avoir traité injustement les citoyens d'origine japonaise. La Fondation canadienne des relations raciales est née par suite de cette entente qui constitue l'aboutissement d'une longue lutte menée par l'Association nationale des Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise.

Ce fut pour moi un honneur et une joie d'assumer la présidence de la Fondation canadienne des relations raciales. Au nom des membres du conseil d'administration, j'aimerais remercier madame Moy Tam d'avoir dirigé de main de maître la Fondation. Son dévouement et sa perspicacité ont grandement contribué à la croissance de notre organisme. J'aimerais également remercier les membres du conseil d'administration et des comités de la Fondation de leur zèle, de leur engagement et de leurs précieuses suggestions. Je tiens enfin à remercier tous les employés de leur loyauté et de leur excellent travail.

Le conseil d'administration de la Fondation, composé de personnes aux compétences diverses, a étudié à fond son mandat, défini sa vision et établi son orientation stratégique.

La Fondation s'est fixée comme objectif « de contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse, qui admet les manifestations racistes de son passé, reconnaît la présence du racisme aujourd'hui, et s'engage collectivement à bâtir un avenir juste et équitable pour tous les Canadiens et Canadiennes. »

La Fondation canadienne des relations raciales travaille en partenariat avec d'innombrables personnes et associations pour réaliser sa vision. Grâce à ces efforts concertés, je suis sûr que le Canada deviendra véritablement un modèle pour les nations du XXI^e siècle, c'est-à-dire un pays composé de nombreuses cultures, célébrant son unité tout en tirant parti de sa diversité.

Le président,



L'honorable Lincoln M. Alexander

Message de la directrice générale



Ce fut pour moi un privilège et un défi stimulant d'être nommée directrice générale de la Fondation canadienne des relations raciales. La mise sur pied de la Fondation constitue une victoire importante pour les Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise qui ont investi dans cette cause beaucoup de temps, de ressources et d'énergie.

Créer une organisation à partir de zéro a été tour à tour une opération ardue et une expérience enrichissante. Au cours des seize derniers mois, le conseil d'administration s'est appliqué à définir une vision et à établir des règlements et des politiques qui lui serviront de guide dans l'exploitation de ses activités. Nous avons recruté du personnel et nous avons déterminé nos priorités après avoir sondé et consulté plusieurs organismes à travers le pays. Au cours de la même période, la Fondation a acquis un bureau et a résolu un tas de problèmes logistiques, lesquels recèlent souvent bien des surprises. Néanmoins,

le travail acharné, la patience, le sens de l'humour et le dévouement infatigable des employés ont abouti à l'inauguration officielle de la Fondation en novembre 1997.

La Fondation a depuis lancé ses programmes de recherche et d'éducation du public, et a commencé à créer une base d'information nationale qui est intégrée à son tout nouveau site web. L'élaboration de ces programmes se poursuivra au cours des années à venir.

La Fondation travaillera de concert avec le milieu des affaires, les syndicats, les établissements d'enseignement, les organismes bénévoles et tous les ordres de gouvernement afin de promouvoir et d'appuyer les programmes et les activités antiracistes dans tout le pays. Nous sommes en voie d'établir des partenariats stratégiques avec diverses associations pour nous acquitter de notre mandat.

La Fondation a comme mission d'éliminer le racisme au Canada. Cette tâche ne peut être accomplie par un seul organisme. C'est une lutte qui exige la participation de tous les Canadiens et Canadiennes. J'espère qu'au cours des dernières années du XXe siècle, nous serons encore plus déterminés à faire du prochain millénaire, un siècle où règne l'harmonie et l'égalité.

La directrice générale,

Moy C. Tam

Message du Premier ministre du Canada

L'inauguration de la Fondation canadienne des relations raciales représente un jalon important de la recherche de justice sociale, d'équité et d'égalité pour tous les citoyens canadiens. En tant que signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrons le 50^e anniversaire durant la prochaine année, le Canada s'est engagé à respecter les principes de justice sociale et d'égalité. La Fondation canadienne des relations raciales est l'une des assises de cet engagement.

Dans le cadre de sa mission visant à favoriser l'instauration de l'harmonie interraciale au Canada, la Fondation animera les efforts de lutte contre le racisme et toute forme de discrimination raciale. Elle contribuera ainsi à l'établissement d'importantes normes sociales qui profiteront à tous les Canadiens et Canadiennes, aujourd'hui et demain. Je crois fermement qu'il ne peut et ne doit y avoir qu'une seule classe de citoyens canadiens et canadiennes. Le Canada se doit de rester l'un des meilleurs pays au monde en termes de qualité de vie, et ce pour tous ses citoyens.

La lutte au racisme et l'égalité pour tous constituent une responsabilité que doivent également partager toutes nos institutions, nos groupes de bénévoles ainsi que les particuliers. En conjugant nos efforts, en tirant avantage de notre diversité, nous laisserons en héritage à nos enfants un avenir où ils auront tous la possibilité de se réaliser pleinement. À l'aube du 21^e siècle, nous pourrions offrir au monde entier l'exemple d'une nation unie dans sa diversité.

Mes meilleurs voeux de succès à la Fondation et aux distingués membres de son conseil d'administration.

Discours du Premier ministre Jean Chrétien
lors de l'inauguration de la Fondation canadienne des relations raciales
en novembre 1997.



Conseil d'administration

Président

L'honorable Lincoln M. Alexander,
Hamilton (Ontario)

Directrice générale

Moy C. Tam, Markham (Ontario)

Vice-président

Arthur K. Miki, Winnipeg (Manitoba)

Secrétaire-trésorière

Nicole Beaudoin, Laval (Québec)

Membres

Ann D. Enge, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Yvon Fontaine, Moncton (Nouveau-Brunswick)

Andrew J. Hladyshevsky, Edmonton (Alberta)

Myer Horowitz, Edmonton (Alberta)

Peggy J. Johnson, Saint-Jean (Terre-Neuve)

Pana Merchant, Regina (Saskatchewan)

Maria Ausilia Morellato, Vancouver (Colombie-Britannique)

Fo Niemi, Montréal (Québec)

Subhas Ramcharan, Tecumseth (Ontario)

Carolyn G. Thomas, East Preston (Nouvelle-Écosse)

Sandra Wilking, Vancouver (Colombie-Britannique)

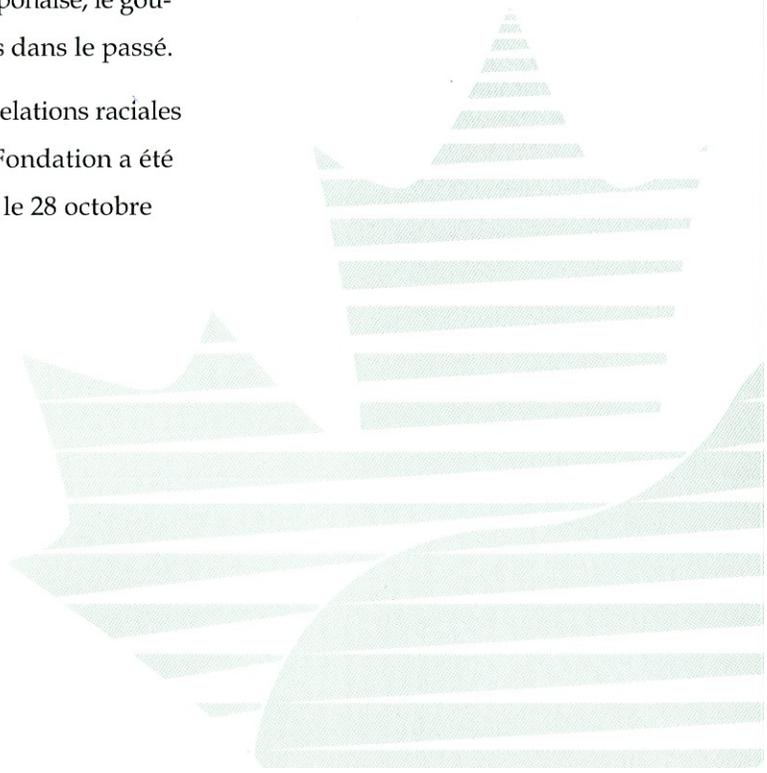
Frank Zakem, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

*Cette photo comprend aussi madame Susan Scotti, déléguée du sous-ministre du Patrimoine canadien. Veuillez noter que madame Nicole Beaudoin n'y figure pas.

Historique

La Fondation canadienne des relations raciales a été créée par le gouvernement fédéral afin de réaffirmer les principes de justice et d'égalité pour tous et toutes au Canada. En tant que signataire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Canada s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer rapidement toutes les formes et manifestations de la discrimination raciale. En outre, la Charte canadienne des droits et libertés stipule que « la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et que tous ont droit...au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination ». De même, la Loi sur le multiculturalisme canadien déclare que « la politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste à promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et à les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation ». Enfin, dans l'entente qu'il a signée avec l'Association nationale des Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise, en vue d'accorder réparation aux Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise, le gouvernement du Canada condamne les abus commis dans le passé.

La Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales a reçu la sanction royale le 1^{er} février 1991. La Fondation a été constituée par décret du gouverneur en conseil le 28 octobre 1996.



Profil de la Fondation

Au moment de sa création, la Fondation a reçu du gouvernement fédéral un montant de vingt-quatre millions de dollars. La moitié de cette somme (12 millions de dollars) a été versée au nom de la communauté canadienne d'origine japonaise, en souvenir de ses membres qui ont subi des injustices pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Les revenus permettant à la Fondation d'exercer ses activités proviennent de fonds de placements, de dons et de collectes de fonds. La Fondation a reçu, à ses débuts, et ce, pour les exercices financiers 1996-1997, 1997-1998, des fonds du ministère du Patrimoine canadien.

La Fondation est dirigée par un conseil d'administration formé d'un président et de 14 administrateurs et administratrices provenant de toutes les régions du Canada, et dont la durée du mandat est de trois ans. De plus, une directrice générale s'occupe à plein temps des activités de la Fondation. Cette dernière est membre d'office du conseil d'administration, sans droit de vote. La Fondation est un organisme autonome. Ses dirigeants et dirigeantes ainsi que ses employés ne font pas partie de l'administration publique fédérale. La Fondation est enregistrée comme organisme de charité. Son siège social est situé à Toronto, en Ontario, mais elle exerce ses activités dans l'ensemble du pays.

Structure organisationnelle

Comités créés par le conseil d'administration

Comité directeur :

L'honorable Lincoln M. Alexander (président), Nicole Beaudoin, Myer Horowitz, Arthur Miki et Carolyn G. Thomas.

Le comité directeur, peut, entre les réunions du conseil, exercer tous les pouvoirs du conseil qui lui sont délégués conformément à la loi.

Comité des placements :

Nicole Beaudoin, Yvon Fontaine, Andrew J. Hladyshevsky, Arthur Miki (président) et Sandra Wilking.

Le rôle de ce comité est de surveiller les placements du capital du fonds de dotation. Le comité a élaboré une politique de placements qu'il revoit annuellement. Le comité doit surveiller le rendement des placements de la Fondation et faire rapport à toutes les réunions régulières du conseil d'administration.

Comité de recherche :

Andrew Hladyshevsky, Subhas Ramcharan (président) et Carolyn G. Thomas.

Ce comité s'occupe des projets de recherche et de la collecte de données afin de constituer une base d'information nationale.

Comité des ressources humaines :

Myer Horowitz, Maria Morellato (présidente) et Sandra Wilking.

Ce comité est chargé de revoir périodiquement la politique des ressources humaines. Il s'occupe également de résoudre tous les problèmes exceptionnels liés au personnel.

Comité de planification stratégique :

Myer Horowitz (Président), Peggy Johnson, Maria Morellato, Fo Niemi et Subhas Ramcharan.

Ce comité aide à l'élaboration des plans stratégiques de la Fondation.

Comité des programmes :

Ann Enge, Peggy Johnson (présidente), Pana Merchant, Fo Niemi, Subhas Ramcharan et Frank Zakem.

Le rôle de ce comité est de faire des recommandations sur l'orientation générale des programmes de la Fondation et d'assurer la mise en place de programmes efficaces et adaptés aux besoins.

Structure organisationnelle

Comités créés par le conseil d'administration

Comité consultatif

En 1998, la Fondation canadienne des relations raciales a créé un comité consultatif composé de spécialistes externes et lui a confié le mandat de faire des recommandations sur les programmes de recherche.

Comité consultatif :

Baha Abu-Laban, Edmonton; Jean-Claude Icart, Montréal; Daurene Lewis, Halifax et Gertrud Neuwirth (présidente), Ottawa.*

Le comité consultatif fait des recommandations sur l'élaboration de projets de recherche en relations raciales pour la Fondation. Ses principales fonctions consistent à examiner les projets de recherche qui sont soumis en réponse à des appels d'offres, de faire des recommandations pour le financement des projets et d'évaluer les recherches une fois qu'elles sont terminées.*

* Un cinquième membre (Colombie-Britannique) a été nommé mais n'a pu participer.

Personnel

À la fin de l'exercice financier 1997-1998, la Fondation avait un effectif de base occupant les postes suivants : directrice générale, directeur des programmes, directrice des finances et de l'administration, directeur des communications ainsi qu'une secrétaire administrative. La FCRR fait en outre appel à du personnel contractuel pour des projets bien précis. Deux agents de programmes sont venus s'ajouter au personnel en avril 1998.

Revue de l'année

La Fondation canadienne des relations raciales est un organisme nouveau et en évolution. Après avoir défini sa vision et consulté les organismes oeuvrant dans le domaine des relations raciales, la Fondation a créé des programmes et recruté du personnel. La Fondation a été officiellement inaugurée en novembre 1997. Elle a complété l'embauche de son effectif de base en avril 1998. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales à la fin de 1996, le conseil d'administration et le personnel de la Fondation se sont appliqués à établir les politiques, l'infrastructure et les programmes de l'organisme.

Élaboration de politiques

Depuis sa création, la Fondation canadienne des relations raciales a formulé des politiques et des règlements qui lui serviront de guide pour la gestion de son personnel et l'exploitation de ses activités. Parmi ceux-ci, citons : le règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration; le règlement relatif aux conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil; le règlement sur la rémunération des administrateurs et le remboursement de leurs frais de déplacement; la politique relative à l'établissement de partenariats; la politique en matière de placements; le code régissant les conflits d'intérêts des employés; la politique en matière de langues officielles; la politique en matière de relations avec les médias et l'ébauche d'une politique relative aux ressources humaines.

Développement organisationnel

Au cours de la dernière année, la Fondation a procédé à la mise en place de la structure des comités et du conseil d'administration ainsi qu'à la création d'un comité consultatif externe. Les systèmes financiers et administratifs ont été établis et les systèmes informatiques entièrement mis au point.

Consultation

La consultation au sujet des rôles et des préoccupations clés de la Fondation constitue un élément fondamental de notre première année d'activités. Nous avons eu des discussions avec des organismes clés dans les dix provinces. Nous avons rencontré un grand nombre de personnes, y compris des organisations ethnoculturelles, des groupes communautaires et des éducateurs et éducatrices, des groupements des premières nations, des représentants et représentantes des gouvernements et des commissions des droits de la personne. Tout au cours du processus de consultation, la question suivante fut posée : « Lorsque vous pensez à la situation actuelle du racisme au Canada, quels sont, selon vous, les questions ou les problèmes les plus cruciaux? » Nous avons reçu un large éventail de réponses, reflétant la diversité et l'étendue des préoccupations à travers le pays. Les problèmes clés suivants ont été mentionnés :

- attitudes négatives de la société à l'égard des minorités raciales et des populations autochtones;
- racisme systémique dans les politiques gouvernementales et dans les institutions, notamment en ce qui a trait à l'emploi et à l'éducation;
- discrimination dans les services sociaux et communautaires et dans les services de santé;
- montée des groupes haineux organisés;
- racisme à l'égard des peuples autochtones;
- racisme dans les services de police et le système judiciaire;
- discrimination à l'encontre des immigrants et immigrantes ainsi que des réfugiés.

L'approche de la Fondation

Le vaste mandat de la Fondation l'oblige à utiliser ses ressources limitées le plus efficacement possible. Ainsi, la Fondation prendra connaissance des travaux sur les relations raciales effectués par d'autres organisations, afin d'éviter les chevauchements et travaillera en collaboration ou en partenariat avec d'autres afin de créer une synergie. Pour réaliser une partie de son mandat, la Fondation fera appel à du personnel contractuel et à la collaboration d'organismes externes. La Fondation veillera à utiliser ses ressources efficacement et s'appliquera à accomplir sa mission. L'approche de la Fondation peut se résumer comme suit :

- proactive dans la destruction des mythes et des opinions erronées;
- stratégique dans la détermination des moments opportuns pour exercer une influence en se fondant sur des critères explicites;
- digne de foi dans l'élaboration et l'utilisation de recherches spécialisées conformes à ses politiques; et,
- financièrement responsable dans l'élaboration et la mise en place de ses activités.

Programmes

À la suite des deux réunions de son conseil d'administration, la Fondation s'est donnée les objectifs suivants:

1. Diffuser les faits marquants sur le racisme, rappeler la contribution de divers groupes ethniques au développement du Canada, afin de sensibiliser davantage le public canadien et de combattre les stéréotypes et les préjugés.
2. Élaborer un plan de communication afin d'établir des liens avec des secteurs précis comme les organismes communautaires, le milieu des affaires, la main-d'œuvre, le gouvernement et les établissements d'enseignement.
3. Créer un répertoire à jour des ressources dans le domaine des relations raciales à titre informatif et à titre de référence, pour la recherche, les communications et la sensibilisation du public.
4. Créer une base de données à jour et accessible sur les relations raciales et fournir des liens complets avec des ressources existantes.
5. Créer un programme de recherches pour accroître la compréhension du racisme et trouver des solutions éventuelles.
6. Faciliter, soutenir et promouvoir le changement systémique dans les institutions afin de résoudre adéquatement les problèmes liés aux relations interethniques – élaboration et mise en place de politiques, de procédures et de pratiques efficaces.
7. Faire des recommandations aux preneurs de décisions et sensibiliser le public en général aux questions liées aux relations raciales.

Les objectifs ci-dessus se situent à différents niveaux de développement. ►

Programmes

Lorsque nous avons consulté des organismes clés, l'accent a été mis entre autres sur les rôles et les programmes de la Fondation canadienne des relations raciales. Nos priorités et nos principaux rôles en accord avec notre mandat législatif, qui ont été sanctionnés par les organismes clés, peuvent être classés en trois catégories :

- 1. éducation du public*
- 2. recherche-action*
- 3. information, création de ressources, constitution de réseaux pour les plans d'action et la promotion des droits.*

Le site web de la Fondation (www.crr.ca) sera notre moyen privilégié de communication, car il nous permettra d'être accessible au grand public à un coût abordable.

Éducation du public

Les organismes clés ont souligné l'importance d'avoir des programmes éducatifs qui combattent le racisme et mettent en évidence les contributions positives des minorités raciales et des peuples autochtones à la société canadienne. Le besoin de stratégies efficaces est impérieux en ce qui a trait aux programmes d'éducation du public afin de détruire les mythes, de combattre les stéréotypes négatifs et de présenter des images positives. La Fondation canadienne des relations raciales s'est engagée à soutenir les programmes d'éducation du public qui combattent le racisme et mettent en valeur les contributions positives des minorités raciales et des peuples autochtones à la société canadienne. ►

En mars 1998, la Fondation a lancé un programme pour soutenir les projets d'éducation du public mis de l'avant par des organismes non gouvernementaux. Les trois premières subventions ont été accordées aux organismes suivants :

- le Conseil canadien pour les réfugiés à Montréal, afin de l'aider à combattre les perceptions négatives des réfugiés et à mettre en lumière les contributions positives des immigrants et immigrantes ainsi que des réfugiés à la société canadienne (5 000 \$);
- l'Association des droits de la personne du Labrador et de Terre-Neuve à Saint-Jean, afin de l'aider à fournir une éducation interculturelle et antiraciste aux jeunes (5 000 \$); et
- la *Winnipeg Chinese Canadian Cultural Society* qui organisera des activités pour commémorer le 50^e anniversaire de l'abrogation du *Chinese Exclusion Act* et la contribution des Canadiens et Canadiennes d'origine chinoise, employés du chemin de fer (5 000 \$).

D'autres subventions seront accordées au cours de l'année. En outre, la Fondation est en train d'élaborer des projets qui visent principalement à sensibiliser davantage le public au racisme.

Recherche-action

La recherche constitue un domaine important pour la Fondation, particulièrement la recherche qui permet d'aboutir à des résultats pratiques, qui est stratégique et qui a un objectif précis. La Fondation s'intéresse surtout aux recherches qui sont fondées sur la réalité et propose des solutions constructives pour changer les choses.

Au mois de novembre 1997, la Fondation a lancé son premier appel d'offres pour des projets de recherche. La Fondation a privilégié les thèmes suivants :

- le racisme systémique dans l'emploi;
- le racisme systémique en éducation;
- les attitudes du public; et
- la formation en relations raciales et l'élaboration des normes.

Nous avons reçu 83 projets de recherche, ce qui est excellent pour un premier appel d'offres. Les premiers contrats de recherche de la Fondation ont été accordés en juin 1998.

Un comité de recherche composé d'éminents et représentantes de la collectivité et des milieux universitaires a été formé et chargé de faire des recommandations sur les projets à subventionner.

Information, création de ressources et constitution de réseaux pour les plans d'action et la promotion des droits

La Fondation s'est engagée à diffuser de l'information et à créer les ressources qui soutiennent les politiques, les programmes et la promotion des droits dans le domaine des relations raciales. Les organismes canadiens ont produit du matériel d'éducation antiraciste d'une grande richesse : des déclarations de principes, des vidéos, des études de cas, des rapports statistiques, des manuels de formation, des fiches de renseignements et des guides de développement organisationnel.

En 1997 et 1998, la Fondation a entrepris la tâche de rassembler les ressources existantes et d'établir des bibliographies et des fiches sur les principales questions liées aux relations raciales. Ces documents pourront être consultés sur le site web de la Fondation. En outre, la Fondation soutiendra la création de nouveaux outils et ressources pour aider les éducateurs et éducatrices ainsi que les organismes communautaires dans leur lutte contre le racisme.

La Fondation participera également à l'organisation et au parrainage d'événements et d'ateliers organisés par des spécialistes des relations raciales tant à l'échelle nationale que régionale. En octobre 1998, la Fondation coparrainera un congrès important, « *Making History, Constructing Race* », organisé par l'Université de Victoria, un grand nombre d'organismes de premières nations et ethnoculturels.

Autres projets en cours

À compter de 1999, la Fondation canadienne des relations raciales décernera un prix aux organismes qui ont fait preuve d'excellence dans le domaine des relations raciales au Canada.

À l'automne 1998, la Fondation lancera un bulletin trimestriel afin de fournir de l'information à jour sur ses programmes et activités. Le bulletin d'information sera offert en versions électronique et imprimée.

Nous sommes en train d'élaborer un projet visant à détruire les mythes, à combattre les stéréotypes et à présenter des images positives des minorités raciales et des peuples autochtones.

Au cours de la prochaine année, le soutien à la formation en relations raciales et l'élaboration de normes feront partie intégrante des tâches de la Fondation.

États Financiers

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Fondation. Ces états financiers ont été approuvés par son conseil d'administration et vérifiés par la firme Hilborn Ellis Grant, comptables agréés.

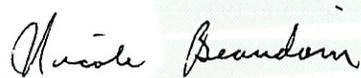
Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a élaboré différents systèmes comptables : livres de comptabilité, dossiers, systèmes de gestion et de vérification financière et systèmes d'information. Ces méthodes de vérification ont été mises en place afin d'assurer que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et sous bonne garde, et que les renseignements financiers sont fiables. La responsabilité des états financiers est principalement assumée par le Comité des finances de la Fondation. Ce comité rencontre régulièrement le conseil d'administration et ses vérificateurs externes afin de revoir les procédés de contrôle interne et de vérification, et de discuter d'autres questions financières pertinentes.

La Fondation a terminé l'année 1997 avec un excédent. Cette situation est attribuable à différents facteurs, dont une gestion financière prudente. Le lancement officiel de la Fondation ayant eu lieu en novembre 1997, cette dernière, qui se trouve au stade initial de ses activités, est encore en train de préciser son infrastructure et de définir ses premiers programmes. Bien qu'un appel d'offres pour des projets de recherche ait été lancé en novembre 1997, l'allocation des fonds a été reporté à l'exercice financier suivant étant donné la participation d'un organisme externe dans le processus de révision des projets soumis et de l'adjudication. Le programme relatif à l'éducation du public a toutefois connu son premier trimestre d'activités à la fin de l'année fiscale. On prévoit que les dépenses liées aux programmes de la Fondation augmenteront de façon importante au cours de la prochaine année, lorsque ceux-ci auront tous été lancés.

Le président,



La secrétaire-trésorière,



Le 18 juin 1998

Rapport des vérificateurs

À tous les administrateurs de la Fondation canadienne des relations raciales

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation canadienne des relations raciales pour l'exercice terminé le 31 mars 1998, l'état des résultats d'exploitation ainsi que l'évolution des actifs nets et de la situation financière pour la période qui s'est terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998, les résultats des activités ainsi que l'évolution du fonds de roulement pour la période terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto (Ontario)
Le 5 juin 1998

H. Ibsen Ellis Grant
Comptables agréés

Bilan

31 mars 1998	1998	1997
	\$	\$
ACTIFS		(note 10)
À court terme		
Liquidités	145 784	88 522
Placements (note 3)	1 914 707	622 904
Revenus à recevoir	276 589	35 603
Subventions gouvernementales à recevoir	-	1 000 000
Autres sommes à recevoir	11 948	5 915
	<u>2 349 028</u>	<u>1 752 944</u>
Placements (note 3)	<u>24 000 000</u>	<u>24 000 000</u>
Immobilisations (note 4)	<u>132 843</u>	<u>41 276</u>
	<u>26 481 871</u>	<u>25 794 220</u>
PASSIF		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>22 312</u>	<u>52 542</u>
Contributions reportées – subventions gouvernementales (note 5)	<u>566 682</u>	<u>1 384 932</u>
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	132 843	41 276
Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation (note 6)	24 000 000	24 000 000
Actifs nets grevés d'affectations pour la protection du capital (note 7)	1 046 040	-
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves (note 8)	713 994	-
Actifs non grevés d'affectations	-	315 470
	<u>25 892 877</u>	<u>24 356 746</u>
	<u>26 481 871</u>	<u>25 794 220</u>

Approuvé au nom du Conseil d'administration :


 Administrateur


 administratrice

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 1998	Actifs nets grevés	
	Actifs nets investis en immobilisations	d'affectations pour la dotation
	\$	\$
	<i>(note 6)</i>	
Solde, au début de l'année	41 276	24 000 000
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(28 199)	-
Contributions de dotation	-	-
Placements en immobilisations	119 766	-
Affectations d'origine interne	-	-
Solde, à la fin de l'année	<u>132 843</u>	<u>24 000 000</u>

Affectés à la protection du capital \$ <i>(note 7)</i>	Affectés aux réserves \$ <i>(note 8)</i>	Non grevés d'affectations pour exploitation \$	Total 1998 \$	Total 1997 \$ <i>(note 10)</i>
-	-	315 470	24 356 746	-
-	-	1 564 330	1 536 131	315 470
-	-	-	-	24 000 000
-	-	(119 766)	-	41 276
1 046 040	713 994	(1 760 034)	-	-
1 046 040	713 994	-	25 892 877	24 356 746

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars 1998

	1998 \$	1997 \$
Recettes		(note 10)
Subventions gouvernementales (note 5)	818 250	215 068
Intérêts et dividendes	1 083 868	311 688
Gains sur la vente de placements	360 696	-
	<u>2 262 814</u>	<u>526 756</u>
Frais		
Publicité et recrutement	14 256	6 652
Amortissement	28 199	5 584
Honoraires des administrateurs	35 338	10 400
Systèmes d'information et perfectionnement	40 693	-
Assurances	1 909	1 610
Bureau et frais généraux	43 545	6 838
Honoraires professionnels	29 925	15 959
Éducation du public	17 199	-
Consultations régionales	18 402	-
Loyer	54 700	5 003
Salaires et avantages sociaux	335 077	75 524
Frais de réinstallation du personnel	44 700	7 648
Téléphone	11 593	3 333
Voyages et hébergement	51 147	31 456
	<u>726 683</u>	<u>170 007</u>
Excédent des recettes sur les frais	<u>1 536 131</u>	<u>356 746</u>

État de l'évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 mars 1998	1998	1997
	\$	\$
Liquidités provenant de (affectées à)		(note 10)
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les frais	1 536 131	356 746
Éléments ne requérant aucun paiement en espèces à court terme		
Amortissement	28 199	5 584
Gains sur la vente de placements	(360 696)	-
Subventions gouvernementales à recevoir	1 000 000	(1 000 000)
Contributions reportées - subventions gouvernementales	(818 250)	1 384 932
	<u>1 385 384</u>	<u>747 262</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés aux opérations	(277 249)	11 024
	<u>1 108 135</u>	<u>758 286</u>
Activités de placement		
Produits de la vente de placements	119 068 848	-
Acquisitions de placements	(119 999 955)	(24 622 904)
Acquisitions d'immobilisations	(119 766)	(46 860)
	<u>(1 050 873)</u>	<u>(24 669 764)</u>
Activités de financement		
Contributions de dotation	-	24 000 000
Augmentation nette des liquidités au cours de l'exercice	57 262	88 522
Liquidités au début de l'exercice	88 522	-
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>145 784</u>	<u>88 522</u>

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1998

1. Description de l'organisme

La Fondation canadienne des relations raciales (ci-après appelée la « Fondation ») a été constituée par le Gouvernement du Canada en décembre 1990 (projet de loi C-63 - Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales ayant été adopté en octobre 1996) et a commencé à exercer ses activités en novembre 1996. En vertu du projet de loi C-63, les administrateurs de la Fondation et son directeur général sont nommés par le gouverneur en conseil.

La Fondation a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence en matière de relations raciale en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

La Fondation est une oeuvre de bienfaisance enregistrée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas soumise au paiement de la taxe, à l'exception du minimum établi à verser.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation du bilan

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif, telles que publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, selon la méthode du report des contributions.

b) Constatation du profit

Certaines contributions grevées d'affectations sont différées et considérées comme des recettes pour l'exercice au cours duquel des frais connexes ont été engagés. Les autres contributions sont considérées comme des recettes dès leur réception.

Les contributions de dotation sont considérées comme des augmentations directes des actifs nets.

c) Placements

Les placements sont enregistrés à la baisse du coût moyen et de la valeur du marché.

d) Placements et comptabilisation du profit

Il a été tenu compte des placements à la date de leur transaction. Quant aux revenus de placements, ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'intérêt a été calculé selon le nombre de jours pendant lequel le placement a été détenu et les dividendes ont été payables à leur échéance, à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés, ainsi que la plus-value non réalisée, ou la moins-value des placements, ont été calculés selon l'évaluation des actifs au prix de revient.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition. L'amortissement en ligne droite a servi à établir la durée de vie utile des biens de la façon suivante :

Ameublement de bureau et équipement - 5 ans

Matériel informatique - 3 ans

Logiciels informatiques - 3 ans

Améliorations locatives - plus de la durée du bail

f) Conversion de devises

Les transactions effectuées en devises étrangères sont représentées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture mensuelle de la transaction. La valeur marchande des placements mentionnée en devises étrangères et celle des contrats libellés en monnaie étrangère sont représentées en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes sont inclus dans les revenus de l'année en cours.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 1998

3. Placements

	Coût moyen \$	Valeur marchande \$
Total du portefeuille de placements	25 914 707	27 368 667
Partie liée aux actifs nets grevés d'affectations pour la dotation	24 000 000	24 000 000
Partie liée aux actifs nets grevés d'affectations pour la protection du capital	-	1 453 960
	<u>1 914 707</u>	<u>1 914 707</u>

La partie du portefeuille de placements liée aux actifs nets grevés d'affectations pour la dotation est considérée comme un actif immobilisé étant donné que les contributions sous-jacentes doivent être conservées de façon permanente par la Fondation et ne font pas partie du fonds de roulement.

4. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement accumulé \$	1998 Valeur comptable nette \$	1997 Valeur comptable nette \$
Ameublement de bureau et équipement	66 137	11 061	55 076	20 007
Matériel informatique	69 491	16 073	53 418	11 230
Logiciels informatiques	19 699	3 284	16 415	-
Améliorations locatives	11 299	3 365	7 934	10 039
	<u>166 626</u>	<u>33 783</u>	<u>132 843</u>	<u>41 276</u>

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 1998

5. Contributions différées - subventions gouvernementales

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu 1 000 000 \$ (600 000 \$ en 1997) en subventions gouvernementales du Secrétariat d'État (Multiculturalisme) (Condition féminine Canada) pour financer les coûts de mise en marche, nets de l'amortissement d'immobilisations, et l'acquisition de biens immobilisés. Ces sommes ont été versées conformément au protocole d'entente intervenu le 25 février 1997. La partie non utilisée des fonds en date du 31 mars 1998 a été reportée.

Les subventions gouvernementales restreintes aux fonds de fonctionnement reçues ou à recevoir au cours de l'année postérieure à la fin de l'exercice sont les suivantes :

	1998	1997
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	1 384 932	-
Plus :		
Subventions gouvernementales reçues ou à recevoir au cours de l'année	-	1 600 000
	<u>1 384 932</u>	<u>1 600 000</u>
Moins :		
Coûts de mise en marche, sans tenir compte de l'amortissement	698 484	168 208
Achat de biens immobilisés	119 766	46 860
	<u>818 250</u>	<u>215 068</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>566 682</u>	<u>1 384 932</u>

Le protocole d'entente mentionné ci-dessus a été amendé le 29 mai 1998 afin de prendre en considération les nouveaux engagements pris par le Secrétariat d'État (Multiculturalisme) (Condition féminine Canada) en matière de financement. À l'égard du financement des coûts de mise en marche, nets de l'amortissement d'immobilisations, et de l'acquisition de biens immobilisés, les subventions gouvernementales additionnelles seront versées à la Fondation de la façon suivante :

Exercice	Montant (\$)
1998-1999	750 000
1999-2000	250 000

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 1998

6. Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation

Lors de sa formation, la Fondation a reçu une contribution de dotation initiale de vingt-quatre millions de dollars. Cette contribution comprenait une somme de douze millions de dollars prévue par l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens Japonais, et une somme de douze millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada a versé cette contribution en vue d'accorder réparation aux Canadiens d'origine japonaise pour les injustices qui leur ont été infligées pendant et après la Deuxième Guerre mondiale.

La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales (projet de loi C-63) stipule que cette contribution de dotation doit servir uniquement à des fins de placements et ne doit pas servir à défrayer les activités de la Fondation. Les revenus de placements générés par ces fonds peuvent être utilisés par la Fondation et sont enregistrés à titre de revenus d'exploitation.

7. Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour la protection du capital

Au cours de l'année financière 1998, la Fondation a instauré une politique de protection du capital afin de faciliter la conservation des actifs nets grevés d'affectations pour la dotation au taux annuel d'inflation. En date du 31 mars 1998, les actifs nets grevés d'affectations pour la dotation, corrigés en fonction de l'inflation, étaient de 26 500 000 \$; la partie correspondant à l'inflation étant de 2 500 000 \$. Cette affectation d'origine interne est soumise aux écarts ayant pour base la plus-value non réalisée des placements à un moment donné.

Le solde en date du 31 mars 1998 est le suivant :

	\$
Plus-value non réalisée de la valeur des placements (<i>note 3</i>)	1 453 960
Transfert de l'excédent opérationnel	1 046 040
	<u>2 500 000</u>

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 1998

8. Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves

Au cours de l'année financière 1998, la Fondation a établi une politique relative aux réserves de façon à stabiliser les activités de la Fondation advenant un manque à gagner au niveau des revenus de placements. Les fonds alloués à certains programmes spécifiques, mais qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année financière, peuvent être retirés des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves.

L'excédent de tout transfert aux actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour la protection du capital est versé aux actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves à la fin de chaque exercice financier.

9. Entente de location

La Fondation a conclu avec le ministère des Travaux publics une entente d'une durée de cinq ans pour des locaux à bureaux. Cette entente est accordée moyennant des paiements annuels fixes de 63 898 \$ et couvre la période du 1^{er} juin 1997 au 31 mai 2002.

10. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été établis par d'autres vérificateurs.

Les chiffres comparatifs des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et de l'évolution de la situation financière sont établis pour une période de cinq mois, soit à compter du début des activités, en novembre 1996, jusqu'au 31 mars 1997.

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.